

vingt dix neuf brasses. Tancu-a-Pao est le propriétaire du terrains.  
Signé: Tancu-a-Pao.

287. Ouria. S'étend depuis le terrains de Totara jusqu'à celle de Pusita sur environ quatre vingt dix neuf brasses. Il s'étend aussi depuis la dernière de le terrains de Totara jusqu'à celle de Pao sur environ cent brasses. Tocatario-a-Valetotia est le propriétaire de ce terrains.  
Signé: Tocatario-a-Valetotia.

288. Veriviveri. S'étend depuis le terrains de Pao jusqu'à celle de Umaru, sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis Umaru jusqu'au sommet de la montagne sur environ trois cents brasses. Hurio-a-Lere est le propriétaire du terrains. Signé: Hurio-a-Lere.

289. Uveriveri, s'étend depuis le terrains de Lere jusqu'à celle de Pascaw sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis le terrains de Nubharuhataw jusqu'au sommet de la montagne sur environ trois cents brasses. Viraburu-a-Umaru est le propriétaire du terrains.  
Signé: Viraburu-a-Umaru.

290. Bearafaw. S'étend depuis le terrains de Quera jusqu'à celle de Rora sur environ quatre vingt neuf brasses. Il s'étend aussi depuis Ulotowano jusqu'au sommet de la montagne sur environ deux cents brasses. Viraburu-a-Matafiri est le propriétaire du terrains.  
Signé: Viraburu-a-Matafiri.

291. Ulotumono. S'étend depuis le terrains de Matafiri jusqu'à la terrains de Pao sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis Uffua jusqu'à la terrains de Matafiri sur environ cent cinquante brasses. Malouma-a-Lurua est le propriétaire du terrains.  
Signé: Malouma-a-Lurua.